

[...] 3. Il faut réfléchir au statut paradoxal du camp en tant qu'espace d'exception : c'est un bout de territoire qui est placé en dehors du système juridique normal, mais qui, pour autant, n'est pas simplement un espace extérieur. Ce qui exclut en lui est, selon le sens étymologique du terme exception (*ex capere*), pris au dehors, inclus grâce à leur exclusion même. Mais ce qui, de cette façon, est avant tout capturé dans le système, c'est l'état d'exception lui-même. Le camp est la structure dans laquelle se réalise durablement l'état d'exception. Hannah Arendt a remarqué autrefois que dans les camps apparaît très clairement le principe qui régit la domination totalitaire et que le sens commun se refuse obstinément à admettre, c'est-à-dire le principe selon lequel « tout est possible ». Parce que les camps constituent, dans le sens que l'on a vu, un espace d'exception où la loi est intégralement suspendue, tout y est vraiment possible. [...]

Giorgio Agamben, extrait de « Qu'est-ce qu'un camp ? », in *Moyens sans fins, notes sur la politique*, Éditions Payot & Rivages, 2002.